



## **PV du conseil municipal du 20/03/2026**

**Secrétaire de séance : Emmanuelle Canellas**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de présents : 14**

**Nombre de procurations : 1 (A. CARDOSO pour C. CHABOT)**

**Nombre de votants : 15**

**Majorité : 8**

**Début de séance 19h**

### **Dossier 1 : Installation du conseil municipal**

Mr le maire fait son discours d'installation des nouveaux conseillers municipaux.

Mr le Maire fait l'appel des conseillers. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mme CARDOSO Aurélie qui a donné procuration à Mme CHABOT Chantal.

La parole est donnée au doyen d'âge Mr SOURY André.

Mr VARACHAUD remet les clefs de la mairie et l'écharpe de maire à Mr SOURY.

Il quitte l'assemblée.

Mr SOURY prend la parole, fait un discours rappelant la procédure pour l'élection du maire.

Il nomme la secrétaire de séance, Mme CANELLAS. Il procède à la nomination des assesseurs, Mme RIFFAUD PILLOT et Mr BASSOT.

Il fait un appel aux candidatures. Seule Mme CHABOT Chantal fait acte de candidature pour le poste de Maire.

Il procède à l'appel des candidats pour se rendre, un à un à l'isoloir.

### **Dossier 2 : Election du Maire**

Le Maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un 3ème tour de scrutin est organisé à la majorité relative.

Une fois élu, le Maire prend la présidence de la séance.

Candidats au poste de Maire : CHANTAL CHABOT.

Appel des conseillers pour se rendre, un à un à l'isoloir.

15 enveloppes ont été déposées dans l'urne.

14 présents et une procuration.

12 voix pour Mme CHABOT Chantal

2 Blancs

1 nul

La majorité étant à 8 voix, Mme CHABOT est élue maire de la commune de St Laurent sur Gorre.

Mr SOURY lui remet l'écharpe de Maire et les clefs de la mairie.

### **Dossier 3 : Fixation du nombre d'Adjoints**

Ce nombre ne peut être inférieur à 1 et ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Mme CHABOT propose 4 postes d'adjoints.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

Adoption : Oui

### **Dossier 4 : Election des Adjoints**

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste des adjoints est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un 3ème tour de scrutin est organisé à la majorité relative.

Mme CHABOT propose la liste de Mme CARDOSO Aurélie avec Mr LATHIERE, Mme PINTO, Mr SOURY.

Mme CHABOT demande si quelqu'un propose une autre liste.

Aucune autre liste n'est proposée.

Appel des conseillers pour se rendre, un à un à l'isoloir.

14 enveloppes ont été déposées dans l'urne.

13 présents et une procuration.

11 voix pour la liste de Mme CARDOSO Aurélie

2 Blancs

1 nul

La majorité étant à 8 voix, la liste de Mme CARDOSO est élue, pour les 4 postes d'adjoints de la commune de St Laurent sur Gorre.

Les adjoints sont :

- Mme CARDOSO Aurélie : 1<sup>ère</sup> adjointe
- Mr LATHIERE Jean Claude : 2<sup>ème</sup> adjoint
- Mme PINTO Evelyne : 3<sup>ème</sup> adjointe
- Mr SOURY André : 4<sup>ème</sup> adjoint.

#### **Dossier 5 : Lecture de la Charte de l' élu local**

Mme la maire fait lecture de la charte de l' élu local.

#### **Dossier 6 : Approbation du dernier PV de la séance du 26/11/2026**

Mme la maire rappelle que les élus absents au conseil du 26/11 doivent s'abstenir.

S'abstiennent : Mr DUPUY, Mme FAYE, Mr BASSOT, Mme LEGENDRE, Mme RIFFAUD PILLOT, Mr FRAIMONT.

Le PV est adopté à 9 voix sur 15

Abstention 6 voix

#### **Dossier 6 : Accord annuel de principe autorisant le recrutement de contractuels**

Annuellement, une délibération est prise concernant le recrutement de personnels contractuels pour des accroissements temporaires d'activités.

L'unique modification de cette délibération porte sur le retrait d'un adjoint administratif et l'ajout de la mention école pour le personnel adjoint technique TNC Hygiène-restaurant scolaire.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Adoption : A L'unanimité

#### **Questions diverses**

- **Information données personnelles et communication des documents :**

Il est proposé un document permettant de recueillir les coordonnées des nouveaux élus, à des fins de communication avec les services administratifs. Il est également proposé l'envoi des dossiers de conseil par mail. Une majorité d'élus demande à avoir des dossiers papiers. Il est pris note de ces informations. Les dossiers seront envoyés à tous en mail et à ceux qui l'ont mentionné, ils seront disponibles en version papier à la mairie.

- **Procurations :**

Il est rappelé qu'une procuration est valable pour seulement 3 séances consécutives. Sans procuration, la personne sera considérée absente. Un modèle a été transmis à chaque conseiller.

- **Marché de fourniture de carburants :**

Le conseil est informé que le marché de carburants pour la station essence communale a été attribué à Fuel 19, Total (T-PSO) et Dyneff pour une durée de 4 ans soit du 29.03.2026 au 28.03.2030.

- **Distribution des bons cadeaux aînés :**

La distribution aura lieu les 14, 16 et 18 avril 2026 de 9h à 12h. Mme Chabot fait appel aux bonnes volontés de l'ensemble des membres du conseil municipal pour se partager les permanences de distribution.

Mr BASSOT pourrait être disponible les après-midi. Pour le moment les distributions sont prévues les matins mais si besoin elle n'hésitera pas à faire appel aux volontaires pour des après-midis.

- **Informations :**

- Des travaux de mise aux normes vont être réalisés sur l'antenne relais située aux gentes. Cela concerne le réseau Bouygues SFR. L'objectif est d'adapter au mieux le réseau aux réalités de consommation.
- Les prochains conseils municipaux auront de nouveau lieu à la mairie, salle du conseil municipal.
- Les élus communautaires sont Mesdames CARDOSO, PINTO (suppléante), et Messieurs LATHIERE et SOURY.

**Délégations du Maire 4<sup>ème</sup> trimestre : néant.**

**Fin de séance 19h50**